

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2021

La séance débute à 20h30 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Catherine FABRE, François GENIN, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Marc-Antoine SABATIER, Patrick BARANGER.

Excusé(e)s : Corinne CHAZEIX (pouvoir à Joëlle NEYRIAL), Ghislaine BRAGEOT (pouvoir à Nathalie RAOUL), Julien BUVAT (pouvoir à Catherine FABRE).

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Délibération rectificative vente terrain TDF
- ✓ Décision modificative budget commune
- ✓ Tours de garde élections, contraintes sanitaires Covid
- ✓ Questions diverses

➤ **Vente d'un terrain à TDF**

P. MICHAUX reprend les éléments détaillés dans le compte-rendu du dernier Conseil, qui ont conduit à proposer la vente d'une parcelle communale à TDF.

Après de nouveaux échanges du Maire avec TDF et VALOCÎME complétés par une consultation des services juridiques de l'Association des Maires Ruraux et de la Préfecture, il ressort que :

- la clause du contrat VALOCIME prévoyant une impossibilité d'avoir une autre installation dans un rayon de 1km (mentionnée dans le compte-rendu du 26/04) n'est pas aussi contestable que l'estime TDF.
- il n'y a plus de relais de télévision sur le pylône TDF, depuis le passage à la réception numérique
- ORANGE et SFR ne resteront pas avec VALOCÎME

En conséquence, la Préfecture conseille d'adopter une délibération rectificative annulant celle validée le 26/04 et prévoyant la vente du terrain à TDF.

La proposition est validée à l'unanimité.

Il conviendra maintenant d'entamer une nouvelle négociation avec TDF pour contourner ou sortir du contrat VALOCÎME.

➤ **Modification du budget communal 2021**

Le Maire informe le Conseil qu'il n'y a pas de changement par rapport à ce qui a été voté lors de la séance du 10/04, mais qu'il y a eu des anomalies lors du transfert dématérialisé des comptes administratifs à la Préfecture, essentiellement des doublons.

Par rapport à ce qu'a reçu la Préfecture, il faut prendre en compte les modifications suivantes :

- Budget de la commune
 - ✓ La somme de 85 308,32 € en investissement est à soustraire du compte 001 (report recette d'investissement) et à ajouter au compte 1641 (recette investissement)

- Budget Service des eaux & assainissement
 - ✓ La somme de 180,51 € en fonctionnement est à soustraire du compte 002 (report dépenses de fonctionnement) et à ajouter au compte 61523 (réparation réseaux)
 - ✓ La somme de 5 842,01 € est à ajouter en dépense de fonctionnement au compte 023 (virement à la section investissement) et à ajouter en recette d'investissement au compte 021 (virement de la section de fonctionnement)
 - ✓ La somme de 3 847,46 € est à ajouter en fonctionnement au compte 61523 (réparation réseaux)

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

➤ **Elections Régionales & Départementales des 20 et 27 juin**

Le Maire reprend les principaux points du document émanant de la Préfecture intitulé « Dispositions spéciales à prévoir pour les élections en situation d'épidémie de coronavirus Covid-19 » et envoyé préalablement à la réunion par courriel à tous les conseillers.

Notamment :

- ✓ La limitation à 3 du nombre d'électeurs présents simultanément dans le bureau de vote
- ✓ la nécessité pour les membres du bureau de vote et les fonctionnaires communaux présents d'avoir bénéficié a minima d'une injection de vaccin ou, à défaut, de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédant le scrutin. Une priorité de vaccination peut être demandée à la Préfecture (avant le 21/05)
- ✓ l'obligation du port du masque, qu'il est possible de suspendre pour une vérification d'identité d'un électeur

Il y aura 2 bureaux de vote, un pour les Départementales et un pour les Régionales, en utilisant 2 salles séparées (la salle du Conseil et l'ancien préau fermé).

Après discussion, les 10 membres du Conseil sont répartis sur 2 horaires de 5 heures :

Horaire	Membres du bureau de vote
5h à 13h	Catherine FABRE, François GENIN, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Claude THIVANT
13h à 18h	Patrick BARANGER, Ghislaine BRAGEOT, Julien BUVAT, Corinne CHAZEIX, Marc-Antoine SABATIER

La répartition entre les 2 bureaux sera vue ultérieurement

Cette organisation est valable pour les 2 tours de scrutin, c'est-à-dire les 20 et 27 juin.

➤ **Questions diverses**

- La Trésorerie d'Issoire a informé la commune qu'elle a l'obligation de réviser annuellement les loyers de ses appartements, sauf à prendre une délibération contraire.
L'année 2020 est tolérée sans révision avec la crise du Covid-19, mais il faut statuer pour 2021.
Après discussion, la proposition du Maire est de réviser le montant du loyer au 01/07 de chaque année pour tous les locataires (au nombre de 7).
La proposition est validée à l'unanimité.
Pour ceux dont l'anniversaire du bail ne coïncide pas avec le 01/07, il faudra leur faire un avenant.

- P. MICHAUX informe les membres de la commission fleurissement que les plants de fleurs seront livrés le jeudi 20/05 en début d'après-midi par la société MORGE. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour planter jeudi et vendredi.
- Le Maire renouvelle son souhait de reconduire le marché du dimanche matin, du 04/07 au 29/08 : pour cela les membres de la commission Animation/Associations/Culture/Marchés sont invités à venir lundi 17 à 14h à la mairie pour lancer la démarche.
- Le Maire informe le Conseil que, comme cela était évoqué lors de la dernière réunion, le Département a été interrogé pour une éventuelle acquisition du terrain sur lequel est prévu l'aménagement d'un parking aux abords du lac Servières et qu'il s'est déclaré plutôt favorable à cette option. Quoi qu'il en soit, aucune décision n'est prise pour le moment.

La séance est levée à 22h30